



ACCUEILS EXTRASCOLAIRES



2025 / 2026

+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be



Conditions Générales

En inscrivant votre enfant à l'école maternelle Mater Dei, vous acceptez l'organisation et les conditions de la prise en charge des accueils extrascolaires par Dynamix23 asbl.

DONNÉES D'INSCRIPTION. Le dossier d'inscription est celui de l'école. Les données relatives à votre inscription au sein de l'école maternelle de Mater Dei sont communiquées à nos services afin de garantir un suivi optimal et une sécurité de vos enfants. Les données transmises par l'école à D23 asbl le sont soit annuellement avant le début de l'année scolaire, soit en cours d'année si votre inscription à l'école Mater Dei est également une inscription en cours d'année. Les données communiquées sont transmises par email à notre secrétariat. Les données d'inscription indispensables communiquées sont les suivantes : Nom de l'enfant - Prénom de l'enfant - Date de naissance - Adresse de l'enfant - email du parent 1 - email du parent 2 - téléphone du parent 1 - téléphone du parent 2 - téléphones secondaires - classe et titulaire de l'année scolaire en cours. Lors de l'inscription à l'école, vous avez marqué votre accord pour que D23 puisse utiliser vos données uniquement dans le but d'une communication précise et claire mais aussi en cas d'urgence lors de nos activités.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES. (accueils du matin, midi, soir & le mercredi après-midi). Les accueils du matin, du soir et du mercredi après-midi sont facturés d'après les présences effectives de l'enfant. L'accueil du soir se termine à 18h00 exception faite pour le mercredi après-midi (fin à 16h00). Au-delà de 18h00 (ou 16h00 le mercredi), chaque quart d'heure de retard entamé est pénalisé d'une amende de 5,00 euros par enfant à payer immédiatement à l'animateur/surveillant sur place. Les accueils du midi sont facturés mensuellement à un prix forfaitaire. En cas d'absence de l'enfant pour raisons médicales de plus d'une semaine, une réduction du forfait pourra être appliquée (par période de 5 jours minimum). Cette réduction pourra se faire sur réception de la copie du certificat médical dès le début de l'absence. L'accueil du midi en maternelles est de 12h10 à 13h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 11h30 à 12h30 les mercredis. L'accueil du mercredi après-midi débute à 12h30 et se termine à 16h00. L'accueil du matin payant débute à 7h30 (ouverture de l'école) et se termine à 8h05. De 8h05 à 8h20, l'accueil est gratuit et organisé en collaboration avec l'école. L'accueil du soir débute à 15h30 et se termine à 18h00. Les accueils de 15h30 à 15h45 sont gratuits. L'accueil payant du mercredi midi s'articule de 12h30 à 16h00.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES. Les activités parascolaires se déroulent les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, sur les temps de midi et après les heures scolaires. Les heures d'activités parascolaires sont reprises dans la grille horaire disponible sur notre site internet www.dynamix23.be ainsi qu'en fin du présent dossier. L'inscription est valable pour un cycle. Une année se compose de deux cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be.

FACTURATION. Les factures relatives aux frais de garde sont à régler au plus tard 15 jours après la date d'émission de la facture, voir date d'échéance. Les activités parascolaires (activités artistiques et activités sportives) sont à payer directement au moment de l'inscription. Les factures d'accueil extrascolaires sont envoyées exclusivement par email et disponibles dans votre compte MyDynamix23. Si vous remarquez une erreur, veuillez prendre contact au plus vite et avant tout paiement avec notre secrétariat à l'adresse info@dynamix23.be. Merci de régler le montant des factures en utilisant la communication structurée reprise sur celles-ci. Elle permet un traitement de vos données et un suivi optimal de vos paiements. En ce qui concerne les parents divorcés ou séparés, la loi du 13 avril 1995 prévoit que «ce sont les parents qui ont l'obligation de s'informer entre eux. Un parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent pour toute information relative à son enfant». En conséquence de cette loi, l'école ou le promoteur de garde n'est tenu de communiquer officiellement qu'avec le parent qui lui a été désigné comme responsable de l'enfant/élève.

ACCIDENTS. Tous les enfants inscrits à nos temps d'accueil sont assurés pour les accidents corporels et la responsabilité civile. Nos animateurs et surveillants sur place possèdent une trousse de secours en cas de « bobos ». Si un accident plus grave et sévère survient, nous prendrons contact avec les parents dans les plus brefs délais. Dans le cas où les parents ne pourraient pas être contactés, ils autorisent le responsable à prendre toute disposition médicale nécessaire. Les frais médicaux liés aux secours apportés sont à payer dans un premier temps par les parents qui seront remboursés dans un second temps par l'organisme assureur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'urgence si des données s'avèrent manquantes. Veuillez noter que tous les dégâts occasionnés aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

IMAGE. Aucune image (photo & vidéo) ne sera prise durant nos temps d'accueil ni pendant nos activités parascolaires.

PROTECTION DES DONNEES. Les données contenues dans le dossier sont, et restent, confidentielles et répondent à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD) et l'utilisation de ces données. Monsieur Sébastien BLOMME est responsable de vos données et elles sont maintenues dans le logiciel de comptabilité dont l'accès est réservé uniquement aux personnes du service administratif de l'asbl. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données, notre RGPD est disponible sur notre site Internet ou sur simple demande.

ATTESTATIONS FISCALES. Tous les frais liés aux accueils (garderies et activités parascolaires) sont déductibles fiscalement pour tous les enfants âgés de - de 14 ans. Cette attestation est disponible dans votre espace MyDynamix23 sous l'onglet financier si et seulement si toutes les factures sont acquittées. Attention, les attestations fiscales en matière de frais de garde ne portent pas sur le service des repas chauds.

RECouvreMENT & IMPAYES. Toutes les factures impayées dans les délais et dans les temps feront l'objet d'un premier rappel (+15 jours de retard), suivi d'un second rappel (+22 jours de retard) et enfin d'un 3ème et ultime rappel mentionnant une dernière date limite de paiement. Après ces délais, les factures impayées sont envoyées à OPTIMAL RECOVER, société de recouvrement qui prendra alors votre dossier en charge avec des frais supplémentaires inhérents à leur intervention. OPTIMAL RECOVER tentera toujours de recouvrir aux dettes à l'amiable. Par la suite, si les délais de paiement ne sont toujours pas respectés, des frais supplémentaires de recouvrement vous seront facturés.

EXCLUSION DES SERVICES. Si les factures relatives à vos choix de services ne sont pas honorées dans les temps, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ces services. Comme le précise la circulaire 7644 complétant la 7134, la législation en matière de gratuité d'accès à l'enseignement ne concerne en aucun cas les frais liés au fonctionnement, à l'équipement et à l'encadrement des temps extrascolaires à savoir les frais des temps de midi, les frais d'accueil du matin et du soir.



MATERNELLES

SIESTE :

Le moment de sieste est d'application selon les directives de l'école pour les M0 & M1.

ACCUEILS :

Les matins, vos enfants sont accueillis et des jeux adaptés à leur âge sont mis à leur disposition. Aucune inscription au préalable n'est nécessaire.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi sont libres d'accès et organisés en activités adaptées. Des activités libres et surveillées sont également prévues durant les temps d'accueil. Aucune inscription n'est nécessaire.

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (12h30 le mercredi) en temps d'accueil, ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés selon notre grille tarifaire.

TEMPS DE MIDI :

Après les repas, les enfants sont surveillés dans les cours de récréation. Les temps de midi sont facturés au tarif forfaitaire mensuel. Le forfait est divisé en deux montants égaux par mois de 14€ (soit un total de 28€ par mois). Si votre enfant reste à l'école sur le temps de midi, il est pris en charge par nos équipes. Seuls les enfants qui rentrent à la maison tous les jours sur le temps de midi sont exemptés du tarif forfaitaire.

La première semaine de l'année scolaire (fin août) est incluse dans le forfait du mois de septembre. La dernière semaine de l'année scolaire (début juillet) est incluse dans le forfait du mois de juin.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Durant le temps de midi et en fin de journée scolaire, des activités parascolaires sont possibles pour vos enfants. Il s'agit d'activités culturelles ou sportives (gym - sports - yoga - ballons - contes & création- etc...). L'inscription aux activités parascolaires se fait via notre site internet www.dynamix23.be et est valable pour un cycle. L'année scolaire se compose de 2 cycles : de septembre à décembre et de janvier à juin. Toute demande de modification en cours de cycle sera exceptionnelle et se fera par email le plus tôt possible à l'adresse info@dynamix23.be. Si votre enfant est inscrit à une activité parascolaire les frais de garde de ce jour seront facturés sur base de l'heure de sortie fixée par le scan de son badge.

En toute transparence, D23 asbl a fait le choix d'équilibrer les prix entre son A.E.S. (Accueil Extra Scolaire) et ses activités parascolaires. Les accueils (*garderies*) de fin de journée étant payants pour tous les enfants présents à l'école au-delà de 15h45 (12h30 le mercredi), le prix des activités parascolaires a été adapté. Chaque enfant qui participe à une activité parascolaire sera donc scanné à son départ et facturé selon notre grille tarifaire.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INSCRIPTION :

Toutes les inscriptions à nos activités (parascolaires ou stages) s'effectuent via le site internet selon les places disponibles. L'inscription de votre enfant à une ou plusieurs activités, via notre site Internet, s'effectue au départ de votre compte famille **MyDynamix23**. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be. Ce compte en ligne vous donnera également accès à vos données personnelles, aux attestations fiscales & mutuelle.

BADGE / QR CODE :

Tous les enfants reçoivent en début d'année scolaire un badge avec un QR code unique et personnel. Ce badge est à conserver toute l'année. Il doit être accroché au cartable de votre enfant. Par facilité, et en cas d'oubli ou de perte, nous demandons aux parents de photographier le QR code de leur enfant pour le sauvegarder sur leur smartphone. **Attention !** les QR codes changent chaque année et ne sont donc pas réutilisables d'une année à l'autre.

RESPONSABILITÉS :

Tous les enfants sont sous la responsabilité de D23 asbl et de ses animateurs/surveillants pendant les temps extrascolaires et ce jusqu'à leur reprise par les parents. En cas d'accident, tous les enfants en ordre de paiement sont couverts auprès de notre organisme assureur. D23 décline toute responsabilité en cas de vol - perte et dégradation des affaires personnelles des enfants. Veuillez noter que les dégâts occasionnés lors de nos accueils/activités aux vêtements, cartables, GSM, montres, lunettes ne sont pas couverts par notre assurance.

FACTURES :

Les factures vous sont envoyées par email chaque fin de mois. Toutes nos factures sont à régler au plus tard 15 jours après émission (voir date d'échéance). Vous recevez une facture par mois reprenant vos données, les données de facturation, les différentes présences scannées du mois (matin - midi & soir). Merci de régler la facture en mentionnant uniquement la communication structurée reprise sur celle-ci afin d'assurer un suivi optimal de vos paiements. Si en fin de mois vous ne recevez pas la facture par email, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat par email à info@dynamix23.be ou par téléphone au 02/767 10 12 afin de vérifier ensemble votre adresse email principale. Les factures sont également disponibles dans votre compte famille **MyDynamix23**.

SORTIE :

La sortie d'un enfant avec une tierce personne doit faire l'objet de la présentation de la carte de sortie spécifique de l'enfant remise en début d'année par l'école. Seule cette carte donnera l'autorisation de reprise de l'enfant (*carte de couleur avec nom - prénom - photo de l'enfant*).

RETARD :

Après 18h00 (*16h00 le mercredi*), chaque quart d'heure de retard entamé = 5,00 euros/enfant à payer directement au responsable présent sur place. En cas de retard, contactez directement par téléphone l'équipe sur place afin de rassurer votre enfant au **0470 62 54 14**.

DOCUMENTS :

Tous les documents et attestations sont accessibles depuis votre compte **MyDynamix23**.



COMMENT INSCRIRE LES ENFANTS ?

Les inscriptions s'effectuent via notre site internet www.dynamix23.be. Dans le coin supérieur droit de la page d'accueil, sous l'onglet **MyDynamix23** vous avez accès à votre session ainsi qu'aux inscriptions. Si vous n'avez pas encore de compte **MyDynamix23**, vous pouvez obtenir votre login et mot de passe en envoyant un email à l'adresse info@dynamix23.be.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :

Les inscriptions aux activités parascolaires sont accessibles sous la rubrique « Cours ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école, le jour et l'activité souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription et un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES :

L'accès aux inscriptions des journées pédagogiques se situe sous la rubrique « EXTRA-SCOLAIRES ». Via les filtres et recherches, vous choisissez l'école et le type de journée pédagogique souhaités en fonction des disponibilités. Confirmez votre inscription par le paiement en ligne endéans les 30 minutes. Une confirmation d'écran vous indique que vous y êtes presque ! Seul le paiement en ligne dans les temps valide votre inscription. Un email de confirmation de réservation vous est alors envoyé directement à l'adresse renseignée dans votre compte **MyDynamix23**. Les inscriptions doivent impérativement parvenir à Dynamix 23 **au plus tard 48 heures avant la journée prévue** pour nous permettre de prévoir un encadrement suffisant.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES :

Tous les enfants sont inscrits par défaut aux différents moments d'accueil. Cette inscription est automatique et n'entraîne aucun coût supplémentaire en dehors des périodes payantes. Le système de garderie payante est géré par le scan de la présence de votre enfant à un ou plusieurs moments d'accueils payants organisés et facturé en fin de mois selon notre grille tarifaire.



CONTACTS & COORDONNÉES

E-mail :

info@dynamix23.be

Coordinateur des Accueils Extra-Scolaires :

Monsieur Luca LESENFANTS

Coordinateur des Activités Parascolaires :

Monsieur Laurent POLLYN

Contact direct sur le site Mater Dei :

Mobile : 0470 62 54 14 - de 7h30 à 18h00 - du lundi au vendredi (*jusqu'à 16h00 le mercredi*)

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

Référente M0 - M1 :

Madame Allysson DE VLEESCHOUWER

Référente M2 - M3 :

Madame Aksel CAKIR

Gestion & Facturation :

Madame Patricia TIMMERMANS

Madame Valérie THIBAUT

Madame Julie GOOSSENS

Téléphone :

Bureau : 02/767 10 12 - de 9h00 à 17h00 - du lundi au vendredi

E-mail :

info@dynamix23.be

Site web :

www.dynamix23.be

Compte Bancaire :

BNP PARIBAS FORTIS : BE90 0355 9209 6832

BCE :

0897.523.875



INFORMATIONS ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Inscriptions rapides, efficaces et exclusivement via le site Internet : www.dynamix23.be.

Cycle 1 : du 8 septembre 2025 au 21 décembre 2025 avec ouverture aux inscriptions le Dimanche 01/06/2025 à 10h00

Cycle 2 : du 5 janvier 2026 au 21 juin 2026 avec ouverture aux inscriptions le Dimanche 02/11/2025 à 10h00

Les inscriptions s'effectuent par cycle.

LUNDI :

ATELIER CULINAIRE (2 - 3 maternelles) - Lundi 12h20 - DEI

EVEIL MUSIQUE (2 - 3 maternelles) - Lundi 12h20 - DEI (*Promozart*) - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL GYM (Accueils - 1 maternelles) - Lundi 15h45 - DEI

DÉFOUL ARTISTIQUE (2 - 3 maternelles) - Lundi 15h45 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

MARDI :

DÉFOUL ARTISTIQUE (2 - 3 maternelles) - Mardi 12h20 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

KIDS AND US (enfants nés en 2022) - Mardi 15h30 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

KIDS AND US (enfants nés en 2020 - 2021) - Mardi 16h40 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL SPORTS (2 - 3 maternelles) - Mardi 15h45 - DEI

LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Mardi 15h45 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

MERCREDI :

DÉFOUL DANSE (2 - 3 maternelles) - Mercredi 13h30 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

JEUDI :

LEGO CONSTRUCTION (3 maternelles) - Jeudi 12h20 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL CIRQUE (2 - 3 maternelles) - Jeudi 15h45 - DEI

DÉFOUL DANSE (Accueils - 1 maternelles) - Jeudi 15h45 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

DÉFOUL YOGA (2 - 3 maternelles) - Jeudi 15h45 - DEI - !!! **Nouveauté 2025/2026 !!!**

VENREDI :

ATELIER CULINAIRE (2 - 3 maternelles) - Vendredi 12h20 - DEI

DÉFOUL YOGA (2 - 3 maternelles) - Vendredi 15h45 - DEI

DÉFOUL CIRQUE (Accueils - 1 maternelles) - Vendredi 15h45 - DEI

Durée des activités parascolaires (cours) : 60 minutes

Inscriptions rapides, efficaces et exclusivement via le site Internet : www.dynamix23.be.



HORAIRES & TARIFS

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Matin

entre 7h30 & 8h05

Accueil : 1,00 € / jour / enfant

entre 8h05 & 8h20

Accueil GRATUIT *organisé en collaboration avec l'école*

Midi

de 12h10 à 13h30

Forfait temps de midi 28,00 € / mois / enfant

Compris dans le forfait : sieste - surveillance midi
Exception du forfait durant les mois de Juillet & Août

de 12h20 à 13h20

Activités Parascolaires
Inscription par cycle et par thème (durée 60 minutes)

Après-midi

entre 15h30 & 15h45

Accueil GRATUIT

entre 15h45 & 16h00

Accueil : 0,50 € / jour / enfant - Palier 1

entre 16h00 & 17h00

Accueil : 2,50 € / jour / enfant - Palier 2

entre 17h00 & 18h00

Accueil : 3,75 € / jour / enfant - Palier 3

de 15h45 à 16h45

Activités Parascolaires
Inscription par cycle et par thème (durée 60 minutes)

Mercredi

Matin

entre 7h30 & 8h05

Accueil : 1,00 € / jour / enfant

entre 8h05 & 8h20

Accueil GRATUIT *organisé en collaboration avec l'école*

Midi

de 11h30 à 12h30

Forfait temps de midi 28,00 € / mois / enfant

Compris dans le forfait : sieste - surveillance midi
Exception du forfait durant les mois de Juillet & Août

Après-midi

entre 12h30 & 14h15

Accueil : 2,00 € / jour / enfant - Palier 1

entre 14h15 & 16h00

Accueil : 4,00 € / jour / enfant - Palier 2

de 13h00 à 15h00

Activités Parascolaires
Inscription par cycle et par thème (durée 60 minutes)

Par souci de sécurité, tous les enfants qui restent à l'école après 15h45 (11h30 le mercredi) en temps d'accueil ou en activité parascolaire seront systématiquement scannés à leur départ et facturés!



GUIDE DE LECTURE DE LA GRILLE HORAIRE & DES TARIFS

Chers parents, vous trouverez ci-dessous un guide afin de faciliter la lecture des horaires et des tarifs de garde au sein de votre école.

Il est important de noter que les tarifs sont établis en fonction de l'heure de reprise de votre enfant. Pour rendre les choses plus claires, les tranches horaires de l'après-midi renseignent le prix total de la garderie de fin de journée à l'heure où votre enfant quitte l'école.

La grille des tarifs est organisée par tranches horaires, en fonction de l'heure de début et de fin de la garde. Chaque tranche horaire est associée à un tarif spécifique. Par exemple, la période de garde de 15h45 à 16h00 peut avoir un tarif différent de celle de 16h00 à 17h00.

Lorsque vous consultez la grille des tarifs, recherchez l'heure à laquelle vous prévoyez de reprendre votre enfant. Ensuite, trouvez la tranche horaire correspondante et le tarif qui lui est associé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'informations pour comprendre la grille des tarifs. Nous sommes là pour vous aider à mieux la cerner et à rendre le processus aussi clair que possible pour vous.

Exemples concrets :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- * si votre enfant quitte l'école entre 15h30 et 15h45, l'accueil de fin de journée est **GRATUIT** ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 15h45 et 16h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **0,50 euros** (Palier 1) ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 16h00 et 17h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **2,50 euros** (Palier 2 soit 0,50 euros + 2,00 euros) ;
- * si votre enfant quitte l'école entre 17h00 et 18h00, le tarif de l'accueil de fin de journée s'élève à **3,75 euros** (Palier 3 soit 0,50 euros + 2,00 euros + 1,25 euros).

Exemple : Votre enfant est inscrit en activité parascolaire le lundi en DEFOUL GYM à 15h45. Le montant du parascolaire est dû à l'inscription. Vous venez le chercher après son activité parascolaire à 16h50, un montant journalier de 2,50 euros vous sera facturé.

Les mercredis :

- * si votre enfant participe au temps de midi du mercredi entre 11h20 pour les maternelles et 12h30, le tarif de l'accueil du TEMPS DE MIDI est repris dans le forfait temps de midi de **28,00 euros par mois** et reste indépendant des moments d'accueil de l'après-midi ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 12h30 et 14h15, le tarif de l'accueil de l'après-midi s'élève à **2,00 euros** ;
- * si votre enfant est repris après le temps de midi entre 14h15 et 16h00, le tarif de l'accueil de l'après-midi s'élève à **4,00 euros** (soit 2,00 euros + 2,00 euros) ;

Exemple : Votre enfant reste de 12h15 à 15h30, les frais de garde du jour seront de 4,00 euros. Les temps de midi étant repris sous le forfait mensuel.

Le dossier d'accueil complet est disponible sur notre site internet : www.dynamix23.be sous l'onglet « Accueils scolaires », rubrique : Ecole Mater Dei (télécharger le dossier AES de l'école maternelle Mater Dei).



---	--	---